



Déclaration de la délégation Force Ouvrière

au Comité Central d'Entreprise du 12 juillet 2012

portant sur la consultation sur les modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi

entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2012

Le dossier remis sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi confirme l'analyse faite par notre Organisation syndicale il y a 5 ans : Pole emploi se doit d'un suivi personnalisé (SP) pour les demandeurs d'emploi et non d'un suivi mensuel.

Par ce choix **Pôle emploi reconnaît implicitement que notre Etablissement de service public ne peut absorber la charge de travail représentée par le SMP**. Cette nouvelle organisation du travail va représenter une modification de la gestion de la charge de travail vécu par chaque conseiller grâce à la fin de l'obligation de réception mensuelle.

Toutefois, ce choix porte en lui de lourdes conséquences pour les demandeurs d'emploi :

- un grand nombre ne seront plus suivi du tout et aucune réponse n'est apportée à cette absence de suivi, ce qui n'est pas acceptable.
- Le pragmatisme imposé par nos moyens, ou plutôt l'insuffisance de moyens, va faire que les demandeurs d'emploi les plus éloignés, les plus enracinés dans le chômage de longue durée seront considérés comme perte et profit.
- Le conseiller n'aura d'autre choix que de poser un diagnostic au 4^{ème} et 9^{ème} mois afin de choisir le niveau d'accompagnement, et de ne pas faire cette analyse pour les demandeurs déjà dans son portefeuille qui ont passés ces deux échéances.
- Par ailleurs l'absence d'évolution du système informatique nous fait craindre une augmentation du flux de DE à l'accueil des unités du fait des radiations inopinées générées par le système automatiquement.

La modification de la charge de travail va se heurter à la conscience professionnelle : travailler mieux pour certains demandeurs en contrepartie de l'abandon du reste du portefeuille.

Les ELD semble peu accompagnées dans cette phase de transition. Force ouvrière demande à ce qu'il soit renforcé dans le cas contraire cela pourrait être préjudiciable à la réussite du projet.

Force Ouvrière vous demande d'ores et déjà qu'un bilan précis soit fait à l'issue de cette phase transitoire (nombre de DE suivi, nombre de DE sans suivi, impact sur l'organisation du travail et des équipes, ...), afin de s'assurer de l'amélioration apportée à la qualité du service rendu.

En conséquence Force Ouvrière s'abstient.